



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le quatorzième jour de décembre deux mille quinze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Simon Deschenes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- Mme Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9172-12-2015 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9173-12-2015 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2015

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2015 a été courriellé à chacun des maires le 11 décembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 25 novembre 2015 du conseil de la MRC de La

Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2015.

À 19 h 34, M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, quitte son siège.

À 19 h 35, M. Joël Côté, reprend son siège.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9174-12-2015 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 65 123,18 \$

Factures : 119 925,51 \$

TOTAL : 185 048,69 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 31 DÉCEMBRE 2015

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 31 décembre 2015* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9175-12-2015 TNO

Service d'intervention d'urgence hors route, résolution abrogée

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit abroger la résolution numéro 9131-11-2015 TNO titrée *Service d'intervention d'urgence hors route*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, abroge la résolution numéro 9131-11-2015 TNO titrée *Service d'intervention d'urgence hors route*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Yves Sohier, maire de La Martre, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement créant un fonds pour l'évacuation d'urgence en milieu isolé.

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Yves Sohier, maire de La Martre

RÉSOLUTION NUMÉRO 9176-12-2015 TNO

Eau potable salle des loisirs de Cap-Seize, étude hydrogéologique

CONSIDÉRANT QUE l'usage de la salle des loisirs de Cap-Seize à une occupation inférieure à 20 personnes en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite augmenter l'usage de la salle des loisirs de Cap-Seize à une occupation à 40 personnes en eau potable.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. autorise une étude hydrogéologique en vue d'augmenter l'usage de la salle des loisirs de Cap-Seize à une occupation à 40 personnes en eau potable, laquelle se fera à la fin de la programmation de la TECQ 2015-2016.
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à dépenser jusqu'à concurrence de 15 000 \$ pour cette étude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9177-12-2015 TNO

Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec

CONSIDÉRANT les avantages d'adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, autorise l'adjointe administrative à adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec, au coût de 450 \$, plus taxes, pour l'année 2016, lequel montant sera prélevé dans le département *Association et abonnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROUTE RUISSEAU LANDRY – DÉPÔT DES PLANS FINAUX

Dépôt des plans finaux de Stantec relatifs au projet *Déplacement de la route du Ruisseau Landry*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9178-12-2015 TNO

Déplacement de la route du Ruisseau Landry, activités de surveillance non prévues, Stantec

CONSIDÉRANT certaines activités réalisées au cours des dernières semaines par Stantec (n° dossier : projet 158150011) dans le cadre de la surveillance des travaux de déplacement de la route du Ruisseau Landry non prévues à la proposition d'honoraire soumise le 10 septembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE ces activités consistent à la gestion relative au déplacement des poteaux d'Hydro-Québec, à l'analyse de la proposition de

l'entrepreneur d'utiliser du gravier tamisé et à l'émission d'une directive de chantier pour tenir compte de la présence du câble enfoui de Telus.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, accepte de payer 2 000 \$, à Stantec, pour les activités réalisées au cours des dernières semaines dans le cadre de la surveillance des travaux de déplacement de la route du Ruisseau Landry non prévues à la proposition d'honoraire soumise le 10 septembre 2015, lequel montant sera prélevé dans le département 02 32000 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9179-12-2015 TNO

Déplacement de la route Ruisseau Landry, paiement final à Les Entreprises Roy, Duguay & ass.

CONSIDÉRANT les travaux exécutés par Les Entreprises Roy, Duguay & ass. dans le cadre du projet *Déplacement de la route Ruisseau Landry* ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Stantec experts-conseils ltée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, paie la somme de 106 555,67 \$, incluant les taxes, à Les Entreprises Roy, Duguay & ass. pour les travaux réalisés dans le cadre du projet *Déplacement de la route de Ruisseau Landry*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9180-12-2015 TNO

Demande de Renaud Chenel, faire un rond de virage à l'extrémité de l'entretien hivernal de la route Saint-Joseph-des-Monts

CONSIDÉRANT la demande de M. Renaud Chenel de faire un rond de virage à l'extrémité de l'entretien hivernal de la route Saint-Joseph-des-Monts.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, mandate le directeur général et secrétaire-trésorier de rencontrer M. Renaud Chenel et M. Joël Roure relativement à la demande de faire un rond de virage à l'extrémité de l'entretien hivernal de la route Saint-Joseph-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION 2014-2015, ÉTAT DE SITUATION

À titre d'information, dépôt du courriel de Rémi Villemure, ingénieur chez Stantec, relatif à l'avancement du projet *Salle des loisirs de Cap-Seize*, daté du 30 novembre 2015.

Les travaux relatifs à l'eau potable et aux eaux usées de la salle des loisirs de Cap-Seize avancent bien. Les analyses d'eau sont en cours. Un test de débit hydrique devra être fait en février 2016.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 46 à 20 h 00.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHENES, il est résolu de lever la séance à 20 h 00.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».